

ACTIVITE : Re inscription

L'adhérent :

Nom : Prénom :

date de naissance

adresse postale :

•Coordonnées du/des responsable(s) de personne mineure

nom	tél. (portable)	courriel
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>

La responsabilité de l'Amicale Laïque de Longchamp n'est engagée qu'à partir de la prise en charge effective de l'enfant. Tout adulte accompagnant un enfant doit s'assurer de la présence de l'animateur en début de séance. Les affaires oubliées sur place ne sont pas sous responsabilité de l'ALL.

J'autorise cet enfant à quitter seul les cours OUI NOI

CERTIFICAT MEDICAL

CAS n°1 : Nouvelle adhésion à une activité sportive : l'adhésion ne sera effective qu'à la remise du certificat médical datant de moins de 3 mois.

Certificat médical du : Nom du médecin : Dr.

CAS n°2 : Renouvellement de licence (pour la même activité)

- **certificat médical remis en**
- Je soussigné(e) certifie avoir répondu **NON à toutes les questions du « questionnaire de santé »**.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE :

J'ai reçu le document m'informant de la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire.

Document assurance complémentaire

Je le remets ce jour

Je le remettrai avant le 2ème cours

A Nantes, le

signature

Réservé à l'association

montant ADHESION _____ €	mode de paiement _____
montant ACTIVITE _____ €	titulaire du compte _____
TOTAL _____ €	attestation demandée par l'adhérent <input type="checkbox"/>

N.B. L'attestation ne sera remise par l'ALL qu'à l'issue du premier cours et de l'encaissement du montant de l'activité (ou 1^{er} chèque en cas de paiements fractionnés)

L'adhésion à l'Amicale laïque Longchamp (ALL) implique, que pour toute activité, l'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de la possibilité d'opter pour des garanties complémentaires auprès de l'assurance APAC. Par ailleurs, il est rappelé que toute inscription à une activité sportive, culturelle ou de loisirs, au-delà du 1^{er} cours (d'essai) engage financièrement l'association. De ce fait, l'ALL ne procède à aucun remboursement de l'adhésion en cas de renoncement après la première séance, sauf en cas de problème de santé ou de mutation professionnelle intervenant avant le 31 décembre de l'année de l'inscription.